

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le Groupe d'études juridiques a commencé ses travaux par l'examen de la question des loyers.

En octobre 1917, une commission composée de MM. Hanssens, président, de Haene, Hallet, Marcq et Resteau fut chargée des études préalables. — M. Marcq fut désigné comme rapporteur.

Le rapport, fait au nom de cette commission, proposa de joindre l'examen de la question des loyers à celui des questions plus générales de l'influence de la guerre sur les contrats et de la réparation des dommages de la guerre.

Cette conclusion, qui n'avait pas même obtenu l'adhésion unanime des membres de la commission, ainsi que le montre la note de MM. Hallet et Resteau, ne fut pas admise par le groupe. Celui-ci estima que le règlement des loyers devait faire l'objet d'une loi spéciale, avant la solution de tout autre problème.

Deux projets furent alors présentés notamment par MM. Hanssens, Delacroix, Hallet et Resteau, et Sand; aucun d'eux n'ayant paru satisfaisant, M. De Haene proposa un projet ayant en quelque sorte un caractère transactionnel, qui fut finalement adopté.
